

Veille d'information du CCAS de Marseille

ACTION SOCIALE - POLITIQUES PUBLIQUES SANITAIRES ET SOCIALES

Comment gérer l'impact sanitaire des vagues de chaleur ?

C'est l'objet de l'instruction interministérielle du 7 mai 2021 qui a pour objectif de **préparer et gérer les impacts sanitaires des vagues de chaleur** sur la population. Elle comprend également un guide pour l'organisation des secours (plan ORSEC pour Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). Un texte important compte-tenu de l'accroissement inéluctable des périodes de canicule du fait de l'emballlement climatique.

[Instruction interministérielle du 7 mai 2021 relative à la gestion sanitaire des vagues de chaleur en France métropolitaine, Ministère des solidarités et de la santé, 14 mai 2021](#)

DEVELOPPEMENT DURABLE

Un guide aux collectivités pour mettre en œuvre une démarche territoriale d'économie circulaire

Si aujourd'hui le déchet coûte cher, il constitue pourtant une richesse dont la mise en valeur permettrait tout à la fois de réaliser des économies mais aussi de briser la spirale ayant pour conséquence le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité et la mauvaise gestion des ressources naturelles.

Ce guide présente le concept d'économie circulaire mais aussi les aspects juridiques et financiers de cette politique volontariste ancrée dans l'idée d'un **développement durable et équilibré**. Les acteurs à mobiliser sont clairement identifiés avec un fléchage des aides à mobiliser. Des exemples de projets aboutis sont également décrits tant en France qu'à l'international.

["Mettre en oeuvre une démarche territoriale d'économie circulaire dans les villes, agglomération, métropoles" - France urbaine et Sciences Po Ecole urbaine](#)

ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Des nominations à Marseille et Toulon

Un décret du 31 juillet 2021 vient nommer le général de corps d'armée Pascal FACON **gouverneur militaire de Marseille**, officier général de zone de défense et de sécurité Sud et commandant de zone terre Sud à compter du 31 août 2021.

A noter également la nomination du vice-amiral d'escadre Gilles BOIDEVEZI en qualité de commandant de la zone maritime Méditerranée, commandant de l'arrondissement maritime Méditerranée et **préfet maritime de la Méditerranée** à compter du 31 août 2021.

[Décret du 31 juillet 2021 portant nominations d'officiers généraux, JO n° 177 du 1er août 2021, texte n° 75](#)

Un rapport sur le pouvoir réglementaire des collectivités territoriales

L'Inspection générale de l'administration (IGA) a récemment publié un **rapport relatif aux enjeux et perspectives quant au pouvoir réglementaire des collectivités territoriales**. A l'aune de cette étude, l'IGA effectue **13 recommandations** et notamment « laisser davantage d'autonomie aux collectivités » ou bien encore limiter les interventions de l'État dans les

compétences transférées, accroître l'autonomie dans la gestion des ressources humaines ou bien encore renforcer les pouvoirs de police et moyens de contrôle. Une étude qui montre notamment le **fort encadrement juridique du pouvoir réglementaire des collectivités territoriales** qui engendre notamment des marges d'action réduites.

[" Le pouvoir réglementaire des collectivités territoriales - Enjeux et perspectives ", Inspection générale de l'administration, juin 2021](#)

Un guide pour des préfets en action

Avec pour ambition de « *libérer l'initiative et d'accompagner les administrations territoriales de l'État* », ce guide, dont c'est la première édition, vise à aider les managers de proximité et les responsables déconcentrés des politiques publiques à **libérer leur initiative**. Structuré en 7 parties, ce document aborde tant le pilotage des politiques publiques (partie 1) que leur adaptation aux enjeux du territoire (partie 2) et vise à améliorer la qualité des services publics (partie 4) tout en souhaitant faire évoluer les modalités de travail (partie 5) aux fins de promouvoir la transformation numérique (partie 6) en alliant soutien de la performance et efficacité dans la gestion des ressources (partie 7).

[" Guide du préfet et des services déconcentrés ", ministère de la transformation et de la fonction publiques, 15 septembre 2021](#)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Devoir de réserve : vous prendrez bien un guide ?

Très souvent invoqué et mal interprété (**il n'existe par exemple pas un droit mais bien un devoir**), ce guide vient à point nommé afin de donner aux agents publics les moyens de connaissance de cette obligation. Rédigé par un collectif d'agents fonctionnaires et contractuels, il décrit le **cadre juridique de la liberté d'expression des agents publics**. Agrémenté d'exemples concrets et de jurisprudences (distribuer un tract, manifester ou signer une tribune dans un média, etc.), il permettra aux agents de maîtriser suffisamment leurs droits et obligations pour **ajuster leur posture à chaque situation**. Une bibliographie sommaire termine l'ouvrage pour approfondir les connaissances.

[" Guide du devoir de réserve et de la liberté d'expression des agents publics ", Nos services publics, juillet 2021](#)

Fonction publique territoriale : l'état des troupes

L'étude annuelle de l'Insee sur les salaires dans la fonction publique territoriale (FPT), parue récemment, indique une **augmentation de 0,4 % du salaire net moyen**.

Le salaire moyen dans la FPT (toutes collectivités, tous emplois, tous grades et toutes catégories confondues) s'établit à **1 993 euros net par mois** en 2019.

Les salaires augmentent en même temps que le niveau des collectivités : c'est dans les communes que le salaire moyen est le plus bas (1 887 euros net mensuels), puis il s'élève progressivement dans les EPCI (2 072 euros), les régions (2 154 euros) et les départements (2 206 euros). En dehors des collectivités proprement dites, ce sont comme toujours les CCAS et les caisses des écoles qui payent le moins bien avec un salaire net moyen de 1 776 euros par mois. À l'inverse, les salaires les plus élevés se retrouvent dans les SDIS (2 672 euros par mois en moyenne).

Ces chiffres généraux occultent **d'importantes disparités**. Par exemple, entre fonctionnaires et non-fonctionnaires, il y a plus de 300 euros d'écart de salaire en moyenne : le salaire moyen des fonctionnaires s'élève à 2 071 euros tandis que celui des seconds à 1 694 euros. Les femmes occupent en moyenne 67 % des emplois les moins rémunérés et seulement 49 % des mieux rémunérés.

[" Légère augmentation du salaire net moyen dans la fonction publique territoriale en 2019 ", Maire-Info, quotidien d'information destiné aux élus locaux](#)

Maintien de l'accès aux concours de la fonction publique pour tous

La loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire continue de susciter réflexions et organisations opérationnelles.

Concernant les candidats présentant un concours pour entrer dans la fonction publique, la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) rappelle, par un bulletin édité le 9 août, ses **recommandations pour la tenue et organisation des concours**.

Il s'agit pour les services organisateurs de veiller à l'application du « **passé sanitaire** », de poursuivre le respect du protocole sanitaire précédemment en vigueur avec le maintien du **port de masque** de manière obligatoire (épreuves écrites et orales) ainsi que des **mesures de distanciation**.

Il est rappelé qu'il sera possible de proposer des **dérogations** au port du masque pour les personnes en situation de handicap.

[La direction générale de l'administration et de la fonction publique](#)